



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4722^e séance

Mercredi 19 mars 2003, à 15 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Traoré	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Helder Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Duclos
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord réalisé lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Je lui donne maintenant la parole.

M. Roed-Larsen (*parle en anglais*) : Reconnaisant l'urgence des préoccupations du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Iraq, je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de faire un exposé au Conseil sur la situation dans une autre partie du Moyen-Orient. En ce mois, la crise dure depuis deux ans et demi en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza – deux ans et demi de deuil et d'insécurité, d'impasse politique et d'effondrement économique. Même si la crise n'est pas nouvelle, la nécessité de la régler est aussi vitale que jamais, car elle est imprévisible dans ses prolongements et pourrait déstabiliser le Moyen-Orient.

Dans le même temps, une nouvelle opportunité est apparue. Avec les premiers signes de la guerre qui apparaissent rapidement devant nous, elle nous offre une chance éventuelle de paix, mais pour renforcer

cette chance, il faudrait des actions visibles et vigoureuses.

Pour la première fois en deux ans et demi, je pense que nous avons une réelle possibilité, non seulement de commencer à reconstruire les relations brisées entre Israéliens et Palestiniens, mais aussi de commencer enfin à mettre en oeuvre un processus qui peut conduire à la concrétisation de notre vision et de nos objectifs communs de paix et de sécurité dans la région. Mais il faut d'abord que les parties s'assoient de nouveau à la table des négociations. Cela exige trois décisions majeures, prises en parallèle par les acteurs clefs de ce processus. Je suis heureux de dire que certaines de ces décisions sont en fait déjà en voie d'être prises.

Premièrement, l'Autorité palestinienne doit prendre des décisions fondamentales de réforme en vue de redevenir un partenaire crédible pour Israël et la communauté internationale. Il est utile de noter que l'achèvement, hier, du processus de nomination d'un Premier Ministre crédible et disposant de pouvoirs effectifs, a constitué un pas important. Maintenant, il faudrait des efforts immédiats de la part du nouveau Gouvernement palestinien pour qu'il fasse tout son possible afin de freiner le terrorisme et toutes formes de violences et de menaces.

Deuxièmement, la communauté internationale, à travers le Quatuor – Russie, États-Unis, Union européenne et Organisation des Nations Unies –, doit présenter la feuille de route, telle qu'arrêtée dans son projet final à Washington, le 20 décembre. Cela devrait être un point de départ pour tous. Il sera demandé aux parties de proposer des idées quant à la meilleure façon d'assurer sa mise en oeuvre.

Troisièmement, le Gouvernement israélien doit s'asseoir à la table de négociations sur cette base. Il doit également prendre des mesures immédiates et sérieuses pour ne pas causer de torts aux civils palestiniens innocents et atténuer les souffrances générales causées par ses mesures de sécurité.

Mais en vue de progresser, nous ne devons nous faire aucune illusion sur la situation actuelle.

Depuis notre dernier exposé au Conseil, 162 personnes ont perdu la vie dans le conflit palestinien-israélien : 135 Palestiniens et 27 Israéliens. Le bilan est donc, depuis septembre 2000, de 2 502 Palestiniens et de 724 Israéliens.

L'Autorité palestinienne doit faire tout son possible pour prévenir le meurtre d'innocents. Le 3 mars, l'attentat suicide criminel contre un bus à Haïfa, dans le quartier Carmeliya, a tué 17 personnes, en plus de l'auteur de l'attentat, et blessé plus de 30 autres, dont la moitié grièvement. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ces meurtres à grande échelle – ces pertes en vies humaines si répugnantes – ne peuvent être justifiés par aucune cause. Je demande à l'Autorité palestinienne de traduire en justice ceux qui ont planifié ces attentats et je demande aux groupes responsables de mettre fin à la terreur, une fois pour toutes.

Faute d'agir, ce qui reste des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne devra faire face à ceux qui tuent des civils dans des actes qui ne peuvent être considérés ni politiques ni justifiés par quelque raison que ce soit. Même si la situation de l'Autorité palestinienne est extrêmement difficile, elle représente l'autorité légitime dans les zones relevant d'elle. Faute d'exercer, avec tous les moyens disponibles, son monopole sur le recours à la force dans ces zones limitées, elle aura échoué dans son autorité et sa fonction dirigeante.

Au cours du mois dernier, les forces militaires israéliennes ont mené des opérations de grande envergure dans un certain nombre de villes et de camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces opérations ont fait un nombre intolérablement élevé de victimes civiles – notamment dans la bande de Gaza où les Forces de défense israéliennes ont mené leurs plus vastes incursions depuis le début de la crise.

Il est troublant d'apprendre que la force utilisée par Israël a été excessive et parfois aveugle. En certaines occasions, les militaires israéliens ont utilisé de puissants explosifs pour démolir les maisons de personnes accusées d'attentats contre des cibles israéliennes, occasionnant souvent de graves dommages aux bâtiments adjacents. Dans une de ces opérations, menée dans un camp de réfugiés à Gaza, une femme enceinte de presque neuf mois est morte après l'effondrement de sa maison, et le personnel médical a été empêché d'aller jusqu'à elle. Cette semaine, une militante américaine de la paix, Rachel Corrie, est morte après avoir été écrasée par un bulldozer des Forces de défense israéliennes. La statistique la plus triste et la plus éloquente du traumatisme infligé à Gaza est peut-être que 22 enfants

de moins de 18 ans ont été tués au cours des deux mois écoulés.

Comme les quatre membres du Quatuor l'ont souligné – et cela à plusieurs reprises – durant cette crise, Israël a l'obligation absolue, en vertu du droit international, de limiter au minimum les souffrances de civils innocents. Je demande une fois encore au Gouvernement israélien de prendre des mesures plus fermes pour assurer que ses forces militaires respectent scrupuleusement ces principes, de revoir leurs règles d'engagement et de mener une enquête approfondie pour chaque décès de civil causé par des actions militaires israéliennes. Comme tout autre État, Israël a le droit de se défendre, mais ce droit doit s'exercer avec retenue, en usant de moyens raisonnables.

L'insécurité physique permanente est durement ressentie tant par les Palestiniens que par les Israéliens, entraînant une grave insécurité économique. Un flux considérable d'aide étrangère a aidé à éviter un effondrement total de l'économie palestinienne. Des preuves frappantes de cette crise ont été présentées le mois dernier à Londres lors de la principale tribune des donateurs pour les Palestiniens, le Comité spécial de liaison.

La Banque mondiale et mon bureau, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés, ont présenté notre dernière évaluation détaillée de la vie économique palestinienne. Les conclusions sont alarmantes. En 27 mois, les bouclages et autres restrictions aux déplacements ont diminué le revenu national brut des Palestiniens de 5,4 milliards de dollars, soit une année entière de revenu. Le taux de pauvreté, définie comme frappant ceux qui disposent de moins de 2 dollars par jour, est passé de 21 % à la veille de la crise à 60 % aujourd'hui, et à 75 % dans la bande de Gaza. En outre, la consommation alimentaire réelle par habitant a chuté de près de 30 % depuis septembre 2000.

Le secteur privé palestinien a été très durement touché ces deux dernières années. Bien plus de 50 % de la main-d'œuvre a été licenciée dans le secteur privé et, d'après les chiffres du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés, le taux de chômage est aujourd'hui de 45 %. Le crédit bancaire au secteur privé s'épuise, et les factures impayées par l'Autorité palestinienne à divers fournisseurs privés représentent actuellement environ 370 millions de dollars.

De nombreux Palestiniens se sont tournés vers l'agriculture pour essayer de faire face à cette situation. Cependant, la construction par Israël d'un mur de séparation en Cisjordanie, s'ajoutant à de sévères restrictions imposées aux déplacements, ont privé de nombreuses communautés de l'accès à leurs terres et à leurs sources de revenu. Cela risque de créer des communautés qui dépendent exclusivement d'une aide. La ville de Qalqilyah en est un exemple : 32 000 Palestiniens sont pratiquement entourés par ce mur de séparation et on ne peut accéder à la ville et en sortir qu'à travers une porte de huit mètres de large, surveillée par les soldats israéliens. Il est difficile de voir comment les besoins socioéconomiques et humanitaires minimaux de la population locale pourraient être satisfaits dans ces conditions.

Le coût social global d'une telle situation est vertigineux – et très difficile à rattraper. Les Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza connaissent une insécurité presque totale. Ils n'ont aucune possibilité d'améliorer leur situation ou de faire face aux violations de leurs droits fondamentaux. Vu les circonstances actuelles, de nombreux adolescents ne voient aucune raison de poursuivre leur éducation; les taux d'abandon scolaire ont considérablement augmenté. En outre, les enseignants indiquent qu'un comportement violent est de plus en plus répandu à l'école. Alors que la crise persiste, les organisations sociales et de défense des droits de l'homme ont constaté une violence accrue à l'encontre des femmes.

Je voudrais souligner que l'aide internationale ne peut pas, à elle seule, régler adéquatement tous ces problèmes, mais il faut qu'elle se poursuive aux fins d'éviter un effondrement total. Même si l'aide annuelle des pays donateurs doublait par rapport au milliard de dollars qui continue d'être fourni annuellement, elle n'aurait qu'un effet marginal sur l'allègement du taux de pauvreté.

Lors de la réunion du mois dernier du Comité spécial de liaison regroupant les principaux donateurs, les institutions et les parties multilatérales, les donateurs se sont déclarés convaincus qu'un appui à l'Autorité palestinienne reste le meilleur instrument à court terme pour traiter de la situation économique et humanitaire catastrophique. Ils ont également souligné qu'Israël doit faire davantage pour réduire le fardeau que représentent les restrictions imposées aux civils innocents par souci de sécurité et pour faciliter la fourniture de l'aide internationale aux communautés

dans le besoin. À cet égard, je note avec préoccupation que le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont dû payer des centaines de milliers de dollars de frais d'entreposage et autres, en raison de retards liés aux contrôles de sécurité dans les ports israéliens et aux points de passage de la frontière, où certains convois ont dû attendre jusqu'à 40 jours.

De façon plus générale, les donateurs ont souligné la nécessité pressante de rétablir un effort tripartite engageant les Palestiniens, les Israéliens et la communauté internationale en vue d'oeuvrer en partenariat pour traiter ces problèmes, outre les questions de sécurité et de politique qui les ont engendrés. J'ai suggéré à la réunion de Londres que les donateurs se retrouvent chaque semaine avec les parties au niveau ministériel dès que le cabinet du Premier Ministre palestinien aura été constitué.

Ce qui se dégage de cela, c'est que, si le régime de sécurité israélien actuel reste en place, la situation humanitaire des Palestiniens continuera de se détériorer à un rythme alarmant. J'en arrive maintenant à la seule solution qui nous permettra de sortir de cette crise, à savoir une solution politique négociée.

Je voudrais maintenant parler de trois des principales décisions qui doivent être prises par les acteurs clés. Je pense que les progrès de l'Autorité palestinienne dans la mise en oeuvre des réformes, surtout la création d'un poste de Premier Ministre crédible et autonome, nous fourniront l'occasion de renouer un partenariat pacifique dans le domaine des négociations.

Hier, après une décision qui a été prise presque à l'unanimité par le Conseil législatif palestinien, le Président Arafat a approuvé un projet d'amendements à la Loi fondamentale de l'Autorité palestinienne en vue de créer un poste de Premier Ministre et de définir les pouvoirs de ce dernier.

Les amendements à cette Loi fondamentale donnent au Premier Ministre un certain nombre de pouvoirs qui sont détenus à l'heure actuelle par le Président de l'Autorité palestinienne, à savoir la nomination ou le renvoi de ministres du cabinet et autres hauts fonctionnaires; la convocation et la présidence des réunions du cabinet; la supervision du travail des ministères de l'Autorité palestinienne et autres institutions, y compris le Ministère de

l'intérieur, qui est responsable de l'ordre public et de la sécurité intérieure.

Avec la bénédiction politique du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine, le Président Arafat a nommé Mahmoud Abbas – Abou Mazen – au poste de Premier Ministre. Abou Mazen est un dirigeant crédible et respecté. Il a maintenant cinq semaines pour présenter un nouveau gouvernement au Conseil législatif palestinien pour approbation. Nous espérons que son gouvernement sera en place bien avant cette date.

Je pense que le Président Arafat, les dirigeants palestiniens et le Conseil législatif palestinien méritent d'être félicités pour cette mesure courageuse et visionnaire, ainsi que pour les autres réformes qu'ils ont prises en pleine transparence, en étroite coopération et coordination avec la communauté internationale et le Quatuor, qui a eu des contacts particulièrement étroits avec les gouvernements égyptien, saoudien et jordanien au cours de ce processus.

D'autres domaines clés de réforme ont également été discutés à Londres les 19 et 20 février dans le cadre du Groupe de travail du Quatuor sur la réforme palestinienne, qui s'est réuni avec la participation des envoyés du Quatuor. Son évaluation globale était que l'Autorité palestinienne a réalisé des progrès significatifs dans la mise en oeuvre des réformes, et ce dans des circonstances particulièrement difficiles. Même si le Groupe de travail reste très critique face à l'absence de progrès dans le secteur judiciaire, un consensus général s'est toutefois dégagé pour reconnaître que la responsabilité financière et les réformes en matière d'économie de marché continuent de progresser à un rythme rapide. Les membres du Groupe spécial ont également félicité l'Autorité palestinienne pour avoir adopté un plan d'action ambitieux et détaillé pour la réforme de l'administration et de la fonction publique.

Le Groupe de travail a également noté que le processus de réforme avait été sérieusement entravé par les restrictions qu'Israël impose à la circulation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et qui ont paralysé les progrès de cette réforme et sapé sa crédibilité. Les membres du Groupe de travail ont exhorté le Gouvernement israélien à contribuer à faciliter le processus de réforme, tout en réaffirmant

qu'il devait atténuer l'impact des mesures de sécurité sur la population civile.

L'Autorité palestinienne a commencé à adopter des décisions importantes pour relancer les négociations. C'est maintenant au tour d'Israël et de la communauté internationale d'agir. Très simplement, Israël et l'Autorité palestinienne doivent retourner à la table des négociations avec, comme point de départ, la feuille de route du Quatuor. Israël doit également trouver des moyens d'atténuer le fardeau massif qui pèse sur la population civile palestinienne de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Comme les membres le savent, l'investiture du Gouvernement du Premier Ministre, M. Sharon, a eu lieu le 27 février. La nouvelle coalition du Premier Ministre rassemble le Likoud, le Shinui, l'Union nationale et les partis religieux nationaux.

Personne ne sous-estime les enjeux qui sont ceux d'Israël en ce tournant de son histoire. Le terrorisme continue d'assassiner des hommes, des femmes et des enfants innocents dans les rues d'Israël. Sur fond de violence et d'instabilité, l'économie israélienne est sinistrée, avec un taux de chômage croissant et une multiplication des problèmes sociaux, en particulier chez les catégories les plus pauvres.

Je félicite le Premier Ministre d'être resté fidèle à l'engagement qu'il a pris concernant l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité, objectif décrit par le Président Bush dans sa déclaration du 24 juin 2002. C'est justement vers la concrétisation de cette ambition que nous devons maintenant nous tourner. Les entretiens récents que j'ai eus avec mes éminents interlocuteurs israéliens montrent clairement qu'il y a maintenant une volonté de retourner à la table de négociation.

Alors que la guerre en Iraq se rapproche sans cesse – est peut-être presque là – il est impératif que les membres du Conseil démontrent aux peuples de la région et du monde que leur objectif ultime au Moyen-Orient est la paix. Dans le conflit israélo-palestinien, nous ne devons pas être aveugles aux enjeux, ni les sous-estimer, en particulier en ce qui concerne la sécurité, mais une porte s'est ouverte, et nous devons maintenant en franchir le seuil.

Je pense que l'annonce faite par le Président Bush vendredi dernier, à savoir que le Quatuor présenterait la feuille de route aux parties dès que la

nomination d'un Premier Ministre crédible et disposant de pouvoirs suffisants serait confirmée, est une mesure importante sur laquelle nous devons faire fond. L'élaboration d'une feuille de route s'est avérée un processus long et méticuleux. Elle a commencé avec la réunion du Quatuor à New York, en septembre dernier, tenue à l'initiative du Secrétaire général dans son bureau.

Lors de cette réunion, nous avons décidé, d'un point de vue opérationnel, que nous devions énoncer les mesures réciproques à prendre par les parties dans chacune des phases. Un principe directeur clef a été la distinction conceptuelle opérée par le Secrétaire général entre parallélisme et succession : nous ne pouvions plus suivre un processus fondé sur la succession des différentes phases, mais nous devions progresser globalement et en parallèle sur toutes les questions – questions de sécurité, économiques, et politiques. Une notion critique, comme nous l'avons vu si souvent, est qu'aucun cessez-le-feu ne peut se maintenir si l'on ne s'attèle pas simultanément aux progrès politiques et aux difficultés économiques.

Dans le cadre de la feuille de route et sous l'égide du Quatuor, les progrès enregistrés seraient suivis et évalués sur la base du respect par les partis des critères et des jalons de référence prévus. Depuis plus d'un an, le Quatuor a engagé des consultations importantes sur l'élaboration de la feuille de route. La plus grande partie s'est déroulée sur le plan interne, mais le Quatuor y a également associé le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne, d'autres Gouvernements de la région et des acteurs clefs de la communauté internationale. Je pense que le texte issu des réunions du Quatuor de décembre 2002, à Washington, représente un équilibre subtil entre les intérêts et les capacités de toutes les parties concernées.

Un certain nombre de caractéristiques de la feuille de route sont indispensables à sa mise en oeuvre efficace. Comme l'a fait observer le Secrétaire général à plusieurs reprises, toutes les tentatives qui ont été faites ces deux dernières années d'appliquer un ordre séquentiel ont échoué. Par conséquent, la toute première priorité que se donne cette feuille de route est d'énoncer les obligations réciproques des Israéliens et des Palestiniens, obligations qu'ils doivent respecter parallèlement.

La feuille de route exige une action immédiate des deux parties. L'Autorité palestinienne ne doit pas seulement déclarer sans équivoque la fin de la violence et du terrorisme, elle doit aussi faire des efforts visibles sur le terrain pour empêcher toute attaque violente contre des Israéliens. En même temps, le Gouvernement israélien doit mettre fin aux mesures qui sapent la confiance, telles que les opérations de sécurité préventives, les attaques contre des civils, la confiscation et la démolition de maisons et de biens palestiniens, et d'autres mesures spécifiées dans le plan Tenet. Israël doit également démanteler immédiatement les colonies de peuplement construites après mars 2001 et doit geler, conformément au rapport Mitchell, tout activité de peuplement, croissance naturelle comprise.

Une seconde caractéristique nouvelle et fondamentale de la feuille de route est sa définition très claire de notre destination finale. Conformément à la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, le règlement final négocié aboutira à la naissance d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable coexistant avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité. Cette solution permettra de régler le conflit israélo-palestinien et de mettre fin à l'occupation commencée en 1967 – élément crucial des efforts internationaux en vue de promouvoir une paix globale au Moyen-Orient. En outre, étant donné que seule une paix globale peut apporter la stabilité, la sécurité et la prospérité dans la région, les autres voies du processus de paix au Moyen-Orient seront également réactivées. Cela aussi sera fait de façon parallèle, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Malgré la défiance qui persiste entre les deux parties, je suis convaincu qu'il existe maintenant une reconnaissance mutuelle des nombreux impératifs qui les obligent à s'engager une fois de plus dans un processus de paix. Je suis fermement convaincu qu'il est dans leur intérêt commun de ne pas perdre de vue la nécessité de définir une vision commune de leur avenir. La feuille de route définit cette vision et les étapes nécessaires à sa concrétisation.

Certes, de nombreux détails restent à mettre au point. Nous saluons les idées avancées par les deux parties quant à la façon optimale de respecter leurs obligations et à la façon dont le Quatuor et les autres parties peuvent les y aider. Mais nous devons d'abord commencer. Et la seule façon de commencer, comme l'ont souligné le Président Bush et le Premier Ministre

Blair, à l'intention des parties, vendredi dernier, c'est de cesser de camper sur ses positions, et de prendre des mesures concrètes pour rétablir la paix.

Malgré un certain nombre de préoccupations, les Palestiniens ont accepté sans réserve la feuille de route. Je veux croire que, face à cette extraordinaire occasion de mettre fin aux souffrances et à l'insécurité des deux dernières années, le Gouvernement israélien ne manquera pas d'agir bientôt de même. Cela permettrait aux parties de progresser dans un dialogue menant au consensus sur la façon de mettre en oeuvre la feuille de route du Quatuor. Le Quatuor est prêt à aller dans ce sens en adoptant toutes les mesures nécessaires.

J'en arrive à la situation sur le front israélo-libanais. Depuis notre dernier exposé au Conseil de sécurité, la situation le long de la Ligne bleue est restée tendue mais stable. Toutefois, je note avec préoccupation les violations aériennes israéliennes récentes et les tirs antiaériens du Hezbollah au-delà de la Ligne bleue. Le Gouvernement libanais a continué de renforcer sa présence dans le sud, en multipliant les patrouilles des forces armées libanaises et des forces de sécurité conjointes dans le sud du Liban et dans des zones proches de la Ligne bleue. Je veux interpréter cela comme un témoignage de la détermination du Gouvernement libanais à assurer le calme dans le sud.

Étant donné l'exacerbation des tensions dans la région, toute action provocatrice le long, ou de part et d'autre, de la Ligne bleue, telle qu'une violation de l'espace aérien ou des tirs antiaériens, pourrait rapidement engendrer une escalade déstabilisatrice. J'exhorte toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute action susceptible d'être interprétée comme un acte d'hostilité par les autres parties. C'est particulièrement important et crucial au moment où la région pourrait entrer dans une période d'instabilité et d'imprévisibilité encore plus grande.

La situation dans les hauteurs du Golan est restée calme depuis notre dernier exposé. On ne saurait surestimer l'importance d'un respect continu de la lettre et de l'esprit de l'Accord sur le dégagement. Pendant plus de deux décennies, Israël et la Syrie ont montré leur capacité et leur souhait de respecter leurs engagements mutuels. Toutefois, même si l'Accord sur le désengagement est d'une portée limitée, le plein respect de ses conditions prouve que cet Accord peut être respecté au Moyen-Orient, et qu'il l'est

effectivement. Cet enseignement doit contribuer à renforcer la confiance entre les deux parties lorsque, conformément à la feuille de route, les négociations reprendront pour mettre en oeuvre les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) afin de parvenir à une paix globale dans la région.

J'espère que le Conseil va me pardonner de lui prendre tant de temps au moment où d'autres questions urgentes le préoccupent. Mais la politique veut – et cela est particulièrement vrai, je crois, au Moyen-Orient – que les incendies se déclarent tous en même temps. Alors que nous nous acheminons vers la guerre dans une partie de la région, je suis sûr que nous ne laisserons pas passer cette chance de nous acheminer vers la paix dans une autre partie de la région.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que, pour la première fois, en deux ans et demi, il me semble que la conjoncture est propice à la reprise des négociations et permet de sortir de l'abîme du terrorisme, de la violence, de la misère économique et des souffrances en général. Pour saisir cette occasion, trois mesures cruciales sont sur le point d'être appliquées.

Les Palestiniens viennent de nommer un Premier Ministre crédible et autonome, ce qui peut faire à nouveau de l'Autorité palestinienne un partenaire pour la paix à la table des négociations. Cette mesure internationale a été appuyée par les États-Unis, qui ont décidé de se joindre aux trois autres partenaires du Quatuor, d'accepter de présenter la feuille de route aux parties et de demander sa mise en oeuvre. La troisième mesure, tout aussi importante, concerne le retour du Gouvernement israélien à la table des négociations. Celui-ci a déjà réaffirmé son attachement à une solution en faveur de deux États, laquelle figure dans la feuille de route, et a indiqué sa volonté de retourner à la table des négociations afin de trouver une solution pacifique sur la base de ces objectifs.

Sans un règlement politique, négocié et basé sur la feuille de route et sur la solution préconisant deux États, le Moyen-Orient ne connaîtra jamais de stabilité ou de sécurité. Nous avons une occasion historique d'établir un front de la paix vigoureux et résolu au moment où la guerre est sur le point d'éclater dans une autre partie de la région. Ce front de la paix peut être une source de stabilité à long terme dans la région. Toutefois, cela exige une attention soutenue et une action de notre part à tous. Je crains que, sans cela, cette occasion nous échappe.

Le Président : Je remercie M. Roed-Larsen pour son exposé très détaillé et plein d'informations intéressantes.

La séance est levée à 16 h 15.